



A ssociation de
S olidarité avec les
T ravaillleurs
I mmigrés



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astiasi@free.fr

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

Association reconnue d'intérêt général



SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogiques	9
• Été 2011	10
Les permanences juridiques et administratives	11
Les permanences consacrées au conseil juridique	11
• L'organisation	11
• Le public	11
• Les demandes	12
• Les outils	14
• Les formations	15
• Le contexte juridique	15
• Les partenaires	17
Les permanences administratives	18
Le service de domiciliation.....	19
Les liens avec la F.A.S.T.I.	22
Les représentations extérieures	24
• Représentation dans des Associations	24
• Représentation dans des Collectifs	26
Autres actions ou représentations	34
Conclusion	36

INTRODUCTION

Depuis 1968 l'ASTI de Bordeaux s'est fixée comme objectif de lutter, aux cotés des personnes étrangères ou d'origine étrangère, contre toutes les formes de discriminations, et de promouvoir les idées de libre circulation et libre installation.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à la fois à apporter un soutien effectif à notre public ainsi qu'à informer et mobiliser sur les situations des personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes et des activités dites ponctuelles en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

1. les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :

- soutien juridique et administratif
- soutien linguistique

2. les activités d'information sur la condition des personnes étrangères, qui passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à améliorer la situation des personnes étrangères, en leur apportant une écoute et un soutien. L'ASTI est aussi un lieu d'accueil, de conseil et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux. Notre but est également d'informer le plus largement possible sur la précarisation continue de la condition des étrangers en France, et de combattre les préjugés, souvent ancrés, sur cette thématique.

Depuis plusieurs années l'ASTI alerte sur le durcissement de la réglementation concernant l'entrée et le séjour des étrangers et dénonce la politique du chiffre en matière de reconduite à la frontière.

Hélas, l'année 2011 marque un record en matière d'expulsion (près de 33000 expulsions réalisées sous les ordres de M. Guéant) et voit l'entrée en vigueur de la nouvelle version du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

(CESEDA) précarisant un peu plus les personnes étrangères vivant sur notre territoire et consacrant la volonté gouvernementale de ne régulariser aucun sans papier.

Localement cette volonté gouvernementale s'est traduite par la fin de la régularisation par le travail des travailleurs sans papier, la présentation systématique au guichet pour toute nouvelle demande de titre de séjour - jusque là il était possible de faire les demandes par courrier - et l'arrestation d'étrangers à la préfecture de la Gironde.

Les répercussions de ce durcissement, véritable fabrique de sans-papiers, sont dramatiques et l'ASTI en a été, encore en 2011, le témoin : familles disloquées, paupérisation, précarisation des titres de séjour, sentiment de peur généralisé tant vis à vis des contrôles d'identité que des guichets de la préfecture.

De manière générale, nous menons à l'ASTI un combat de longue haleine, demandant persévérance, avec ses moments de victoire et ceux de découragement, et sommes confrontés à des situations humaines parfois très difficiles.

Un hommage doit être rendu à ces hommes et femmes que nous recevons quotidiennement qui, malgré leurs parcours de vie complexes et semés d'embûches, se battent pour survivre et vivre dans la dignité !

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,

Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour un apprentissage de la langue ou de la lecture et de l'écriture, mais aussi plus largement en vue d'acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement et de s'insérer au mieux.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous n'avons pas vocation à être un organisme de formation professionnelle mais plutôt un maillon de l'insertion des migrants. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Certaines personnes qui viennent prendre des cours dans notre association entreprennent en parallèle des démarches, via les permanences juridiques et administratives, en vue de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Depuis la mise en place de cette activité, les différents coordinateurs qui se sont succédés ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17H15 à 20H30.

Les apprenants sont répartis en six groupes de niveau :

Groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant jamais été scolarisées.

Groupes "débutants" 1, 2 et 3 : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine mais elles n'ont aucune

connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin.

Groupe "intermédiaires" : composé de personnes qui ont été scolarisées dans leur pays d'origine et possèdent quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ce groupe est donc l'acquisition de compétences de communication orale (compréhension, production et correction phonétique).

Groupe "avancés" : composé de personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine. Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production).

La proposition de tous ces cours sur deux créneaux horaires (17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'origine professionnelles ou familiales. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les horaires sur la semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant.

L'organisation pratique des cours

La gestion des présences

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Concrètement, avant chaque cours, le référent d'accueil est chargé de remettre aux formateurs la liste des élèves inscrits.

Ces derniers doivent remettre cette même liste complétée des présences au référent d'accueil à la fin du cours. Au bout de plusieurs absences, la personne pourra être remplacée par une personne inscrite sur la liste d'attente.

Le cahier de coordination

Un cahier de coordination est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'avère très utile. Il

permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des *repas* conviviaux sont organisés en fin de trimestre, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se mélangent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer. Ainsi cette année la fin des cours a été clôturée par un joyeux pique-nique sur le campus et notre fête de Noël s'est déroulée dans une ambiance vivante et chaleureuse.

Des *sorties ou activités culturelles* sont organisées par des formateurs ou des référents d'accueil en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à la bibliothèque Mériadeck. Présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.

- fonctionnement d'un « ciné-club » un lundi soir par mois dans les locaux de l'ASTI : passage d'un film puis débat. Le faible niveau de fréquentation nous pousse à réfléchir à un autre mode d'organisation.

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs :

Elle est composée de plus de 35 personnes, chaque formateur assurant un cours d'1h30 par semaine. Certains cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima quatre formateurs bénévoles, un par soir sur quatre jours. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des salariés, des demandeurs d'emploi, des retraités.

Précisons enfin que pour chacun des groupes de niveaux, un des formateurs a été désigné référent de groupe. Son rôle est de permettre la cohésion du groupe, en favorisant les échanges sur le contenu des cours, les difficultés rencontrées...

Chaque groupe a adopté des modes de communication propres : réunions, échanges de mails, repas.

Coordinateurs, Référents d'accueil

Pour l'année 2011-2012, 3 coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI.

Ils sont tous trois chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles,...), des relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, de la gestion des pages Formation du site internet et des questions pédagogiques. Ils sont à la disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique pour toute interrogation ou difficulté.

Par ailleurs, une équipe de référents d'accueil, dont au moins un en principe est présent dans les locaux de l'ASTI chaque soir de 17h à 20h30, s'assure du bon déroulement des cours : ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences. Ils peuvent proposer des supports pédagogiques aux formateurs. Devant la difficulté de recrutement des référents, certains soirs, les formateurs de bonne volonté pallient leur absence.

La communication au sein de l'équipe

Les réunions de coordination - Elles réunissent tous les formateurs, à la fin de chaque trimestre. Elles permettent un échange autour de leur activité. Cette année, un échange fructueux s'est mis en place sur Internet.

Les casiers - Tous les formateurs disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.org permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

260 inscrits

619 cours de 1 h 30

4016 présences

6,5 personnes en moyenne par cours

ANNÉE CIVILE 2011

Nombre d'apprenants : 320

Il s'agit des inscriptions totales sur l'année 2011.

698 cours de 1 h 30

4609 présences

6,6 personnes en moyenne par cours

Âge des apprenants :

44% de moins de 30 ans et 56% de 30 à 60 ans :

De 0 à 15 :	0%
De 16 à 18 :	1%
De 19 à 25 :	22%
De 26 à 30 :	21%
De 31 à 60 :	53%
Plus de 60 :	3%

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 57% d'hommes et 43% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique:

Europe :	24%
Pays de l'est :	18%
Afrique du Nord :	16%
Amérique latine :	13%
Afrique noire :	11%
Moyen Orient :	11%
Asie et Océanie :	7%
Amérique du N. :	0%

Au total 58 nationalités.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les listes de présences sont étudiées lors des vacances scolaires. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi, à échéance régulière, l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

Au cours du premier trimestre de l'année 2011-2012, plusieurs formations spécifiques ont été proposées, et suivies par nombre de formateurs de l'ASTI, sur les thématiques suivantes :

- Formation du 2 novembre 2011 : Alphabétisation
- Formation du 9 novembre 2011 : Les méthodes. Présentation de "Bagages" et "Intro".
- Formation du 19 novembre 2011 : Alphabétisation (suite). Apprentissage de la lecture

La formation interne :

Une formation interne est assurée par les coordinateurs et formateurs 'aguerris', par le biais de conseils personnalisés tout au long de l'année auprès des formateurs.

Le fond de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques prêts à l'emploi en directe adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents supports.

En 2011 un **atelier de français professionnel** sur le vocabulaire BTP a été développé. Il a été dispensé à 20 participants au cours de trois séances au 4ème trimestre. Il est maintenant à la disposition des formateurs pour une utilisation pendant les cours.

ÉTÉ 2011

Des cours ont eu lieu pendant les mois de juillet et août pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter, avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours d'été ont chaque année un succès croissant.

En juillet et août 2011, 75 cours d'une heure trente ont été dispensés, totalisant 357 présences, soit une moyenne d'environ 5 personnes par cours.

CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

L'équipe des bénévoles accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion, avec une bonne dynamique et beaucoup de plaisir.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI de Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences juridiques par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h. Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

- des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger
- des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...
- des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours
- des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit

soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la CUB (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (du Médoc ou de Castillon la bataille par exemple) ou d'autres départements de la région .

Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas liées qu'au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

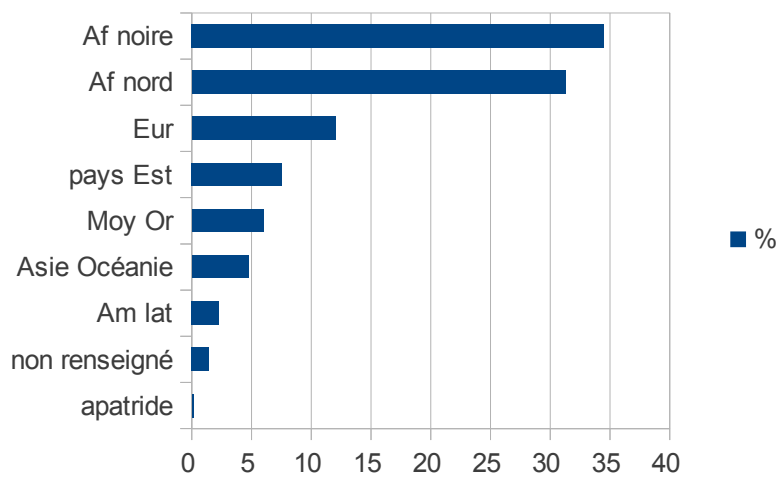
La fréquentation est toujours très importante : au cours de l'année 2011 nous avons assuré plus de 1179 entretiens correspondant à environ 679 personnes, lors de 113 permanences ; 83 nationalités sont représentées.

7 nationalités représentent 50% des personnes venant aux PJ :

11 autres nationalités représentent 25% des personnes

Le dernier quart correspond à 65 nationalités différentes

85 nationalités		%
Afrique noire	407	34
Afrique du nord	369	31
Europe	142	12
pays de l'Est	89	8
Moyen Orient	71	6
Asie Océanie	56	5
Amérique latine	27	2
non renseigné	17	1
apatride	2	0
	1180	100



Problèmes rencontrés:

52 % liés au séjour: situations diverses

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour européens,
- nouvellement arrivé ou en France depuis de nombreuses années
- étudiants : non renouvellement, changement de statut...
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers

18% liés à la famille

- regroupement familial
- conjoint français
- parent enfant français...

7% liés à l'asile

- forte augmentation des demandes de réexamen
- plusieurs dossiers d'apatridie

8% liés à des problèmes avec l'administration

- CPAM
- CAF
- retraite

7% liés à des problèmes concernant des européens

- questionnement sur le droit au séjour
- questionnement sur le droit au travail et son accès

3% liés à la nationalité

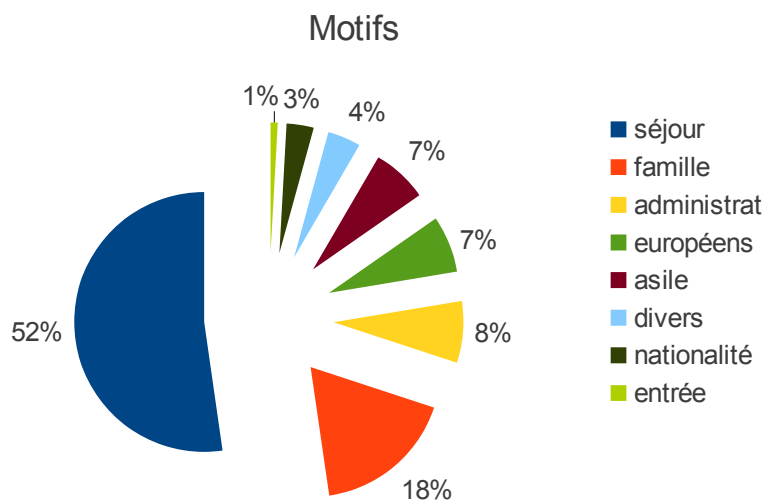
- recours ou demande après dossier ajourné

1% lié à l'accès sur le territoire

- questionnement sur l'obtention des visas

Regroupement des motifs du premier entretien

séjour	355	52
famille	120	18
administrat	52	8
européens	48	7
asile	47	7
divers	28	4
nationalité	23	3
entrée	6	1
	679	679
		100



Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux
- Contacts avec les partenaires
- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours ...

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

- Pendant quelques mois les entretiens se font en duo avec un ancien.
- L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)
- De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.
- Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti...
- Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire
- Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Les formations données à l'ASTI

Les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que tous les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations

Ces formations sont préparées par des membres de l'ASTI pour des bénévoles de l'ASTI et ouvertes à d'autres participants (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Elles durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais.

Formation continue des bénévoles de l'Asti

9 réunions mensuelles

Rappel des publications sur le droit des étrangers
nouveaux textes législatifs et nouvelles jurisprudence
développement d'un point de droit
études de cas pratiques rencontrés en permanences

Le contexte juridique

L'essentiel est la loi du 16 Juin 2011 qui procède à une nouvelle réforme du Cseseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France)

Cette loi destinée à l'origine à transposer trois directives européennes a, en réalité, introduit des bouleversements législatifs allant bien au delà d'une simple transposition : outre la poursuite de la restriction des droits et garanties précédemment reconnus et du perfectionnement des dispositifs répressifs, on assiste à des innovations telles que la notion de mariage gris, celle de zone d'attente virtuelle, ou la création de l'interdiction de retour sur le territoire français etc...

Quelques dispositions parmi les plus importantes :

- nouvelle zone d'attente. Si 10 étrangers venant d'arriver en France se trouvent dans un même lieu ou dans des lieux distants d'au plus 10 km ;

- création d'une carte bleue européenne pour les étrangers se voyant proposer un travail avec un salaire mensuel brut de l'ordre de 4 000 euros ;
- limitation de l'accès au séjour pour les étrangers malades
- admission au séjour en tant que salarié des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) entre 16 et 18 ans : cependant cela n'est pas un droit
- pénalisation des mariages "gris" lorsque l'époux étranger a dissimulé ses véritables intentions à son conjoint
- nouveau régime de l'obligation de quitter le territoire (OQTF) qui devient la mesure d'éloignement quasi-exclusive,
 - *soit l'OQTF comporte un délai de départ volontaire et l'étranger dispose d'un délai de un mois pour en demander l'annulation,
 - *soit aucun délai ne lui est accordé et le recours doit intervenir dans les 48 H ;
- création d'une interdiction de retour sur le territoire français
- durée de rétention portée à 45 jours
- limitation de l'accès à la nationalité française par l'augmentation des niveaux d'exigence.

Cette loi est accompagnée de **plusieurs décrets d'application** :

- 2 décrets du 8 Juillet 2011 sur l'éloignement
- décret du 29 Août 2011 sur l'asile
- décret du 6 Septembre 2011 relatif au séjour
- décret du 11 Octobre 2011 sur la nationalité

En outre, quelques textes marquants :

- **Aide médicale d'état** : la loi de finances pour 2011 a mis en place à compter du 1er Mars un droit annuel de 30 euros pour bénéficier de l'AME ; un décret du 17 Octobre durcit en outre les conditions d'accès ;
- **Taxes OFII** : la loi de finances pour 2011 et le décret du 9 Février 2011 augmentent considérablement les taxes dues pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour et créent un droit de visa de régularisation (circulaire du 11 Mars) ;
- **Visa entrée** : depuis le 5 Avril 2011 les refus de visa court séjour Schengen doivent être motivés suite à l'entrée en vigueur du Code Communautaire des visas ;
- **Asile** : le 11 Mars, L'OFPPRA a ajouté l'Albanie et le Kosovo à la liste des pays sûrs ; annulé par la décision du Conseil d'État du 26 mars 2012.

Les partenaires

Comme chaque année, nous avons aussi travaillé en collaboration avec divers partenaires aux niveaux national et local comme la FASTI, le GISTI, la CIMADE, le MRAP, le RESF, avec des syndicats, des organismes d'entraide tels que le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge, Emmaüs, les Restos du Cœur, Médecins du Monde, la Maison des Femmes... avec les travailleurs sociaux, l'OFII et le CAIO.

Il convient enfin de souligner une collaboration précieuse avec quelques avocats de l'Institut de Défense des Etrangers (IDE).

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis 10 ans à l'ASTI, les permanences administratives ont pour mission de compléter l'action des permanences juridiques. Elles ont pour rôle de répondre à tout problème qui en finalité ne débouche pas sur un problème de séjour. Elles se déroulent le lundi après midi de 14 heures à 16 heures, ces horaires permettant de contacter les organismes sociaux, assurances, banques.

Y vient une population de personnes étrangères, parfois même françaises d'origine étrangère et qui ont des difficultés dans leur relation avec les administrations françaises.

L'équipe de deux permanenciers, passée à trois depuis septembre 2011, ayant une expérience professionnelle sur le terrain, est amenée à écouter, conseiller et démêler parfois des situations complexes, en faisant appel notamment à des organismes tels que la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, ou des assureurs.

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

En 2011, **225** entretiens ont été assurés pour **138** usagers; parmi ceux-ci certaines personnes viennent régulièrement et ont leurs correspondances suivies hebdomadairement.

L'action des permanenciers peut être simplement de compléter un formulaire, constituer un dossier (demande de retraite, expertise médicale, demande de naturalisation...), établir une demande d'indemnisation auprès d'une assurance, formuler une demande de recours gracieux, ou voire même demander à ne pas payer une amende pour raison d'insolvabilité. Cela peut être aussi une intervention téléphonique qui permettra de clarifier une situation inextricable, en effet, il est constaté la difficulté de l'usager, parlant mal le français et ne connaissant pas les rouages administratifs de comprendre puis d'obtenir simplement l'application de ses droits. Ainsi tel dossier dans l'impasse ou telle prestation non versée depuis des mois (et ce, à la suite d'une incompréhension mutuelle) se verront débloqués à la suite d'une simple communication téléphonique. Par leur écoute et leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

En 2011 l'ASTI bénéficie de 2 agréments préfectoraux pour la domiciliation :

L'agrément pour la domiciliation des demandeurs d'asile, obtenu en septembre 2005 et renouvelé pour la seconde fois pour une période de 3 ans par arrêté préfectoral du 21 septembre 2011.

L'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable dans le cadre de la circulaire du 25 février 2008 délivré par arrêté préfectoral du 3 mars 2011 (et renouvelé le 29 février 2012).

Cette activité est en majeure partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits NPAI pour les courriers reçus pour les non domiciliés, et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Une procédure particulière est mise en place pour les avis de passage concernant des courriers recommandés.

Au cours de l'année civile 2011 l'activité a plus que doublé par rapport à 2010

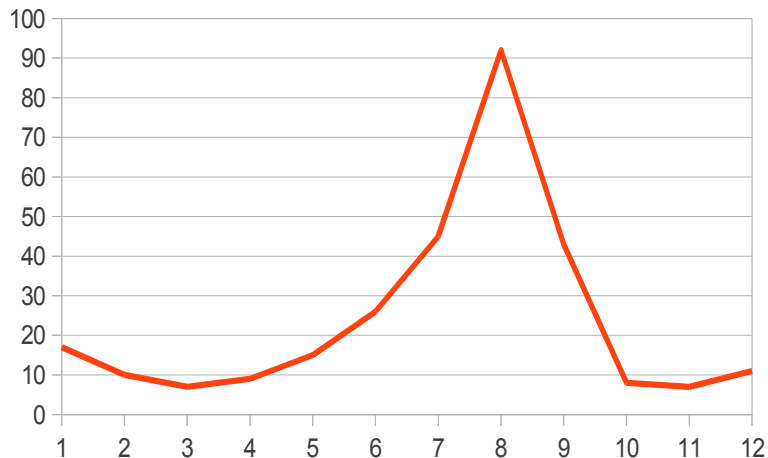
	2010	2011
nombre de personnes domiciliées	173	480
nombre courriers enregistrés	2963	5056
nombre passages avec retrait de courrier	750	1800
nombre passages sans courrier retiré (estimation)	750	1800
nombre passages totaux avec ou sans courrier	1500	3600

De juin à août 2011 il y a eu un afflux extrêmement important de personnes venant se faire domicilier au titre de personne sans domicile stable ; elles étaient « adressées » le plus souvent par des organismes public ou semi-public (CAIO, CCAS, pôle emploi, ...).

Devant la perturbation provoquée par cet accroissement, nous avons dû nous résoudre en septembre à réserver les domiciliations à nos propres usagers (cours de français, personnes ayant un dossier).

Nombre de nouveaux domiciliés par mois en 2011

janvier	17
février	10
mars	7
avril	9
mai	15
juin	26
juillet	45
août	92
septembre	43
octobre	8
novembre	7
décembre	11
Total 2011	290



La répartition par sexe montre une prédominance d'hommes (73%) et la répartition par âge est proche de celle observée dans les autres activités.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.

nombre de personnes	2010	2011
Europe	14	189
pays de l'Est	20	34
Moyen Orient	13	19
Afrique du Nord	60	114
Afrique noire	44	72
Amérique latine	0	2
Asie et Océanie	21	46
non renseigné	1	4
	173	480

L'analyse fine par nationalité montre que 12 nationalités représentent 75% des domiciliés ; les Bulgares, Roumains, Algériens et Marocains représentant 50% des domiciliés. Le ressenti des difficultés de l'été est confirmé par les chiffres. Le dernier quart des domiciliés vient de 42 pays différents.

nationalité	Nombre de personnes	%	% cumulé
BULGARE	106	22%	22%
ALGERIENNE	77	16%	38%
ROUMAINE	31	6%	45%
MAROCAINE	30	6%	51%
ESPAGNOLE	22	5%	55%
SRI LANKAISE	21	4%	60%
CONGOLAISE	18	4%	64%
CHINOISE	14	3%	66%
PORTUGAISE	13	3%	69%
TURQUE	13	3%	72%
CAMEROUNAISE	10	2%	74%
KOSOVARE	9	2%	76%
42 pays et non renseigné	119	24%	100%
TOTAL	480		

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Cette année nous avons :

- participé au « **Bureau Fédéral** », chargé de mettre en oeuvre des décisions et les orientations définies au Congrès, jusqu'au mois de Juin.

Lors du Congrès de Nîmes, la représentante de Bordeaux ne s'est pas représentée et n'a pas été remplacée.

- participé à la **Commission Nationale Femmes** : c'est une militante de Bordeaux qui en a assuré la responsabilité jusqu'à la fin de son mandat mais elle continue à participer à cette commission.

Le Congrès de Nîmes

Il avait pour mot d'ordre : « **Halte aux politiques d'enfermement et d'exclusion** » décliné en 4 thèmes :

- **exclusion et discrimination** des personnes migrantes
- **les frontières assassines**
- **politiques d'immigration laboratoire des atteintes aux libertés**
- **le retour du grand enfermement**

Il a aussi :

- **réaffirmé nos orientations traditionnelles** : régularisation des sans papiers, citoyenneté pleine et entière pour tous, droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, droit d'asile pour tous, libre circulation et libre installation, suppression de tous les lieux d'enfermement, suppression des politiques racistes et xénophobes,

- **revendiqué aussi**

en matière d'égalité entre le « Sud » et le « Nord » la nécessité d'arrêter le pillage des richesses matérielles ou intellectuelles, l'annulation de la dette sans condition d'ajustement aux critères du FMI et de la Banque mondiale, la répartition égalitaire des richesses matérielles, l'arrêt du système néo-

colonialiste, la reconnaissance d'un statut de réfugié économique et écologique, l'arrêt de toutes les formes d'exploitation et de domination tant au Nord qu'au Sud.

en matière de droits des femmes la protection effective de toute femme victime de violence, l'élargissement des conditions d'accès à l'asile ou à la résidence, aux persécutions et violences subies spécifiquement par celles-ci (excision, mariage forcé, viol, persécution en raison de l'orientation sexuelle), l'autonomie juridique.

La FASTI a amélioré les outils de communication non seulement envers les ASTI mais aussi vers nos partenaires ou plus largement le public qui soutient nos revendications : un mail dédié, un site internet remanié, des infos sur facebook, un journal OLF (Ouvrons les Frontières) mensuel qui rend compte de la vie du mouvement (les actions, les mobilisations nationales ou provinciales).

Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables : ils renforcent l'importance du mouvement des ASTI permettant à ce dernier de garder son indépendance d'action, sa capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des Associations

LE CLAP

L'ASTI Bordeaux a des liens privilégiés avec le CLAP, l'association étant à l'origine de sa création en 1983. Le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français ou qui interviennent auprès des populations étrangères.

Si, lors de sa création, cette activité était son principal travail avec une formation à la vie associative pour les étrangers, le CLAP actuellement mène d'autres projets. En effet, cette structure a la **volonté de se situer au carrefour de l'ensemble des problématiques liées à la promotion et au développement**. Le CLAP participe au développement de la citoyenneté et à la re dynamisation du lien social dans les villes et les campagnes. Il poursuit aussi la recherche d'articulation entre les formations de base et les démarches de promotion sociale citoyenne et économiques en étant attentif à toutes les opportunités intégrant le soutien à la vie associative, la dynamisation de projets individuels et collectifs, les actions de développement solidaire.

Le Clap intervient dans la lutte contre les discriminations, le soutien au développement de la vie associative, la médiation sociale et culturelle, la communication interculturelle, ainsi que dans **la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme**, à travers deux dispositifs :

- le Centre de Ressources illettrisme, le but est d'offrir aux institutionnels et aux acteurs de terrain qui interviennent sur ces deux phénomènes des rencontres thématiques, un appui technique et méthodologique, un accompagnement de projets et d'actions.
- le Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme qui a pour objectif l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le suivi des publics souhaitant acquérir ou améliorer les savoirs de base : la compréhension et l'expression du français oral et écrit et les bases mathématiques.

LA MAISON DES FEMMES

Ouverte en 2001, la Maison des Femmes est un lieu féministe, non mixte, pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent. Elles peuvent y recueillir des informations, agir et concrétiser des projets ensemble. C'est aussi un lieu d'écoute pour les femmes victimes de violences.

Elle a fêté en 2011 ses dix ans au cours desquels elle a renforcé ses interventions et amélioré sa visibilité ; elle est devenue un partenaire incontournable en matière de genre et de féminisme.

Une militante de l'ASTI en est Co-Présidente et participe activement à l'organisation des différentes activités proposées.

La Maison des Femmes, après un **premier accueil**, adresse s'il y a nécessité les femmes vers des organismes plus spécialisés en fonction des demandes (ASTI, Planning Familial, CIDFF).

Elle organise **des débats** sur divers sujets soit dans ses locaux soit à l'extérieur, à partir de supports variés : théâtre, cinéma, conférences, expositions. Ainsi, en 2011, on peut citer un cycle de rencontres sur le thème du féminisme, des initiatives autour des 10 ans de la Maison des Femmes : « chants des ailleurs », des expositions, du théâtre...

La Maison des Femmes **intervient souvent dans des débats** pour tout ce qui concerne le féminisme, le genre ou ses activités.

LE COLLECTIF POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Planète Cenon 2011

Samedi 27 août 2011, de midi à minuit, Parc Palmer à Cenon, c'était la 11ème édition de cette grande fête populaire de la rive droite.

Rappel.

Planète s'installe tous les ans, le dernier samedi du mois d'août, dans une commune différente de la rive droite : Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. Cette manifestation se donne pour objectif l'expression interculturelle et la reconnaissance réciproque, la lutte pour l'égalité et contre les discriminations et l'intolérance, l'action associative en faveur de la citoyenneté, l'affirmation de solidarités locales et internationales.

Planète c'est un lieu d'échanges (débats citoyens, forums, palabres), un carrefour de cultures (spectacles vivants, arts plastiques, ateliers éducatifs) et un marché (alimentaire, artisanal, culturel).

Coorganisation.

Planète est une création du *Collectif pour l'Égalité des Droits* mais depuis plusieurs années maintenant la manifestation est réalisée en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels (la Mairie de la commune d'accueil, le Grand Projet des Villes, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, le Ministère de la Culture et de la Communication) et en coorganisation avec d'autres associations.

Cette année, pour la première fois, l'ASTI est entrée dans la coorganisation de *Planète* aux côtés du *Collectif pour l'Égalité Des Droits* (avec qui l'Asti entretient des liens étroits et anciens), d'*O2 radio* (la radio associative des hauts de Garonne installée à Cenon) et de *Delprod* (une association produisant des artistes et des musiciens, basée à Floirac).

Parc Palmer.

Planète 2011 a investi le théâtre de verdure du parc Palmer, c'est à dire le cadre idéal pour une manifestation estivale : de l'herbe tendre sur 3 vastes terrasses en amphithéâtre et une scène visible de partout.

Sur les terrasses se sont installés la trentaine de stands du village associatif. En bas, de part et d'autre de la scène, ont été dressées les tentes pour recevoir, l'accueil, la restauration (africaine, turque et basque cette année), les expositions, les ateliers et les débats. Un des deux débats de l'après-midi était proposé et animé par Elise P, Marie-Pierre D et Paul C, équipés pour l'occasion de gants de boxe : il s'intitulait "Insécurité, immigration : réprimons et expulsions les idées reçues !" et était associé à une exposition sous forme de 30 panneaux reprenant les idées reçues boxées durant le débat.

Sur scène, de 18h à minuit, se sont succédés pas moins de 12 spectacles.

Mobilisation.

Cette première participation de l'Asti dans la coorganisation de *Planète* a mobilisé une quinzaine de personnes de l'Asti. Elles ont assisté de façon assidue aux nombreuses réunions de préparation au sein des deux commissions (Logistique et Programmation) et aux réunions de Coorganisation. Elles n'ont pas chômé avant, pendant et juste après *Planète*, en collant des affiches, diffusant des flyers, montant les installations, participant aux débats, tenant des stands, accueillant le public, organisant le village associatif, démontant les installations et nettoyant le site.

Planète 2012.

Cette coorganisation réussie en appelle d'autres, les réunions pour *Planète* Floirac 2012 ont déjà commencé. Rendez-vous est pris pour **samedi 1er septembre 2012, parc du Rectorat, Dravemont, Floirac.**

LE RESF 33

L'ASTI est membre du RESF33 depuis sa création en 2005.

L'année 2011 a été marquée par l'arrestation au guichet de la préfecture de la Gironde d'une famille de demandeurs d'asile (les parents et trois garçonnets) sous convocation dite Dublin II. Malgré la forte mobilisation, la famille a été enfermée au centre de rétention de Toulouse et expulsée le lendemain matin en Hongrie, laissant deux chaises vides dans les écoles fréquentées par les deux aînés de la fratrie.

Cet évènement, suivi de plusieurs autres tentatives d'arrestation (avortées) dans la préfecture, témoigne de la quasi absence de solutions juridiques, de la radicalisation de la préfecture et l'absence de prise en compte du caractère humanitaire des situations.

L'ASTI participe régulièrement aux activités du RESF. Elle est souvent sollicitée pour la défense de familles et de jeunes majeurs qui recherchent une information sur leurs droits.

Elle ouvre son local au RESF qui assure une permanence hebdomadaire auprès des demandeurs d'asile en cours ou en fin de procédure et sans hébergement. Les membres du RESF informent les personnes de leurs droits et les orientent si besoin est vers les services institutionnels ou bénévoles adéquats.

De plus en plus de familles se retrouvent sans solution d'hébergement de même que des mineurs isolés étrangers non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au mépris du droit élémentaire à être protégé faute de décision prise par un juge.

Malgré la mobilisation du RESF à ce sujet, la situation semble bloquée et très préjudiciable aux jeunes concernés qui se retrouvent dans une zone de non droit.

Enfin, l'ASTI a participé aux manifestations publiques à l'appel du RESF et a été présente en mars et juin 2011 aux deux soirées annuelles organisées par le réseau, notamment aux débats autour des questions d'immigration.

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis quatre ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA). Ce groupe est de dimension variable : basses eaux l'hiver où une petite quarantaine grelotte dans le froid- remontée des présents avec les beaux jours jusqu'à une petite centaine. La distribution de tracts se passe toujours bien. Bien sûr une certaine lassitude saisit le noyau dur des silencieux mais la venue de nouvelles personnes, le retour dans le cercle de gens qui avaient disparu, remontent le moral et on continue... minuscules petits cailloux dans la chaussure de l'expulsion d'Etat des étrangers....

LE COLLECTIF DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS BORDELAIS

Rappel : le *Collectif* se réunissait depuis le 31 mai 2008, tous les samedis, dans les locaux de l'Asti.

La fréquentation des réunions se réduit. Ce sont les effets concrets et locaux de la fin de l'immigration professionnelle désormais prônée par C. Guéant et le président. La circulaire du 31 mai 2011 qui invite les préfets à une interprétation restrictive des règles de délivrance des cartes de séjour « salarié », si restrictive que le contrat de travail n'est plus regardé en priorité, siffle la fin de la partie... La machine à créer de la précarité, de la clandestinité et de la souffrance peut de nouveau tourner à plein.

Lors de la réunion hebdomadaire du 22 janvier 2011, en présence de 11 travailleurs et de 5 soutiens, nous décidons de réduire la fréquence des réunions. Elles se tiendront désormais les premiers et troisièmes samedis du mois.

Au mois de mars, nous accompagnons en Préfecture une travailleuse et un travailleur sénégalais pour une régularisation par le travail. Les deux travailleurs pouvaient faire valoir l'existence d'accords bilatéraux passés entre la France et le Sénégal et ont pu obtenir (non sans mal pour la travailleuse) un titre de séjour « salarié ». Ce furent les deux derniers...

Au début du mois de septembre, le Collectif décide de suspendre les réunions du samedi et d'inviter les travailleuses et les travailleurs à passer aux permanences juridiques de l'Asti du mercredi soir et du samedi matin.

D'AILLEURS NOUS SOMMES D'ICI (DNSI)

Ce collectif est né suite à un appel d'intellectuels, en janvier 2011, dont vous trouverez un extrait ci-dessous :

« Au lendemain de la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Depuis, des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants, sont traqués, arrêtés et expulsés, y compris dans un pays en guerre comme l'Afghanistan. Voulu par le chef de l'État, mise en œuvre par ses gouvernements successifs, le ministère de l'Intérieur aujourd'hui, et soutenue par l'UMP et ses alliés à l'Assemblée, cette politique est inacceptable car elle viole des principes humanitaires élémentaires et des dispositions internationales ratifiées par la France. A cela se sont ajoutés les effets désastreux du pseudo-débat sur l'identité nationale puis la chasse aux Roms.

Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, menace gravement le droit d'asile et ruine l'existence des personnes étrangères visées, nous appelons à une **manifestation nationale et unitaire au mois de mai 2011, à la date anniversaire de la création du ministère de l'Immigration qui perdure aujourd'hui sous une autre forme.**

Nous exigeons sa suppression, l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers. »

C'est donc tout naturellement que l'ASTI a participé, fin mars 2011, à la création à Bordeaux de ce mouvement d'ampleur nationale.

L'un des premiers objectifs, au-delà d'une information différente sur l'immigration, était l'organisation d'une grande manifestation le 28 mai 2011.

"D'ailleurs nous sommes d'ici" est à la fois une campagne et un réseau, portés par de nombreux collectifs, associations, organisations politiques ou syndicales et individus.

A Bordeaux le collectif est composé de 26 signataires : AC! Gironde, Aides Gironde, Association Mana, Asti Bordeaux, ATTAC 33, Cimade Bordeaux, CRAN Bordeaux, Collectif pour l'égalité des droits, Collectif Stop Expulsions, Europe Écologie les Verts 33, FSU 33, Gauche Unitaire 33, La Clé des Ondes, LDH Gironde, MJS Gironde, NPA 33, Parti de gauche 33, PCF Gironde, RESF 33, Solidaires 33, SOS-Racisme 33, SUD-Étudiant, Survie Gironde, UJFP Aquitaine, UNEF Bordeaux, Utopia Gironde.

Le collectif fut à l'origine de différentes initiatives sur Bordeaux et la CUB durant toute l'année 2011.

- mercredi 27 avril : Conférence de presse devant le CRA de Bordeaux qui devrait rouvrir sous peu

- mardi 10 mai : Conférence-débat avec Olivier Le Cour Grandmaison, universitaire initiateur de l'appel : jour de la commémoration de l'esclavage, à l'amphi de l'Athénée Municipal.

- lundi 16 mai : projection-débat : Athénée Municipal Documentaire : « Les 88, l'art de la grève ».

- jeudi 26 mai : projection-débat : Réseau Paul Bert. Documentaire : « Les 88, l'art de la grève ».

- samedi 28 mai : Manifestation au départ de la place de la Victoire à Bordeaux.

La manifestation été composée d'un peu plus de 400 manifestants répartis en trois cortèges successifs : D'ailleurs nous sommes d'ici, Anti-G8-G20 et les Indignés de Bordeaux, chacun clairement identifié par sa banderole.

- lundi 17 octobre 2011 : 50ème anniversaire du 17 octobre 1961

à la Machine à lire : Mathieu Rigouste présente ses deux livres : L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine (La Découverte) et Les Marchands de peur. La bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire (Libertalia). Il est interrogé par Olivier Joulin, magistrat, conseiller national du Syndicat de la Magistrature.

à l'Utopia : Projection en avant-première de « Ici on noie les Algériens (17 octobre 1961) » de Yasmina ADI (sortie en salle le 19 octobre 1961), suivie d'un débat animé par Mathieu Rigouste et Olivier Joulin.

Même si la mobilisation n'est pas toujours au niveau que l'on serait en droit d'attendre au vu du nombre de signataires, l'ASTI demeure partie prenante dans le collectif et continuera de participer aux initiatives du collectif DNSI.

GROUPE [TEM.PREF] - (témoignages préfecture)

Rappel de l'historique :

Ce groupe est né en réaction au constat, effectué dès juin 2010, d'un durcissement notable de la préfecture vis-à-vis de l'application du droit des étrangers et de l'accueil qui était réservé à ceux-ci aux guichets de la préfecture.

L'initiative prise par quelques membres du Collectif des Travailleurs Sans Papiers Bordelais, de répertorier les dysfonctionnements observés aux guichets du service des étrangers, a rapidement débouché sur la décision de contacter différents acteurs de la défense du droit des étrangers - professionnels, syndicats, associations - pour réfléchir ensemble à cette problématique et opposer une réaction commune.

Ce sont 11 organisations¹ qui ont constitué au final ce groupe de travail. Elles se sont rapidement fixé comme objectif de recueillir le plus grand nombre de témoignages circonstanciés en vue d'actions futures, notamment la production d'un rapport.

Année 2011 :

Il y a eu 5 réunions plénières du groupe en 2011 : 24 janvier - 12 mai - 23 juin - 20 septembre - 8 novembre.

¹ ASTI Bordeaux – UD CGT 33 – CIMADE groupe local Bordeaux - Collectif Asile Bordeaux-Collectif de Soutien aux Travailleurs Sans Papiers Bordelais - Comité Tchétchénie Caucase Gironde – FSU 33 - LDH 33 – RESF 33 - Union Syndicale SOLIDAIRES 33 - l'Institut de Défense des Etrangers de Bordeaux.

Bilan des actions :

⇒ **Audience commune obtenue le 23 mai 2011 - Décisions qui en découleront :**

En raison des dysfonctionnements des services préfectoraux, plusieurs organisations avaient envisagé de déposer une demande d'audience auprès de M. Schmitt, alors préfet. Suite à la création de ce groupe, c'est une demande commune qui a été faite (mars 2011).

Après concertation de toutes les organisations, les points à soulever auprès des autorités préfectorales retenus ont été :

- les arrestations en préfecture
- le refus de remise de dossier « étranger malade »
- la régularisation par le travail
- les demandes de naturalisation
- le justificatif de domicile
- l'attestation de dépôt de pièces
- la qualité de l'accueil aux pré-guichets et aux guichets.

Une délégation de 5 membres du groupe a été reçue (Asti - Cimade - IDE - LDH - RESF) par la secrétaire générale, la chef du service de l'immigration et de l'intégration, le directeur de la réglementation et des services publics et le chef du bureau des étrangers. C'est l'impression d'une grande surdité préfectorale qu'en a gardée la délégation, avec une propension certaine aux dénis des constats avancés par les représentants des organisations.

Cette impossibilité à être entendu par la préfecture conforte le groupe [Tem.Pref] dans son idée de publier un rapport circonstancié sur la base des témoignages recueillis. S'ajoute à cela la volonté ferme d'en faire une diffusion large et allant au-delà du simple cercle local, avec, en appui, une conférence de presse. Le rapport sera en effet adressé par voie postale à des ministères, leur cabinet, à la Cour Européenne des Droits de l'Homme etc ... outre la préfecture de Gironde.

⇒ **Collecte des témoignages :**

Elle fut dans un premier temps laborieuse (manque de temps des bénévoles accompagnateurs et avocats etc...). Suite à l'absence de résultats positifs de l'audience, chaque organisation a relancé ses troupes à ce sujet, avec succès. La collecte est devenue efficiente, le travail entrepris prend une tournure de plus grande ampleur.

⇒ **Participation à un point presse organisé par l'IDE avec une journaliste de Sud-Ouest en septembre 2011 :**

Les atteintes portées aux droits des étrangers font vivement réagir l'IDE qui veut mettre sur la place publique ces comportements inacceptables des services préfectoraux et invitent deux autres représentants de [Tem.Pref] - Cimade et Asti - à y être présents (article paru le 18/10/2011).

⇒ **Passage à la finalisation du projet de rapport :**

En novembre, le groupe estime qu'il est en mesure de passer à la rédaction du rapport : des sous-commissions rédactionnelles et de relecture sont constituées ; un planning est établi pour chaque étape de travail ; les dates de réunions plénières pour validation de chacune des parties du rapport sont fixées.

Le rapport sera constitué de 5 chapitres :

- Les obstacles à l'enregistrement des demandes
- Des arrestations en préfecture
- De la demande de naturalisation
- Comment justifier d'un domicile lorsqu'on n'en a pas
- Des conditions d'accueil

Chaque chapitre se divisera en 3 parties :

- Un rappel des textes de loi concernant le thème abordé
- Les constats tirés des témoignages et illustrés par des extraits de ceux-ci
- Des recommandations pour que les pratiques préfectorales, inacceptables, constatées soient amendées. Elles se veulent force de proposition pour ouvrir un dialogue avec le service des étrangers.

Conclusion :

Bilan positif de ce travail qui a abouti à la parution de ce rapport le 27 mars 2012 :

- L'ambition première, qui en était à ses balbutiements l'an dernier, a été pleinement atteinte : mener de bout en bout un travail collectif, sur le long terme, à 11 associations, et en toute harmonie. Ce pouvait être en soi une gageure.

- En pointant des pratiques préfectorales intolérables, en diffusant et médiatisant ses conclusions, les objectifs que le groupe s'était fixés sont également atteints :

Il rappelle à l'institution représentante de l'Etat au niveau local, chargée de la prise en charge des étrangers, ses obligations à répondre aux

exigences de l'Etat de droit.

Il avance des propositions qui lui permettraient d'y satisfaire si elles étaient mises en œuvre.

Il porte à la connaissance de l'opinion publique la réalité sociale et politique méconnue de la population étrangère vivant en Gironde, qui est en permanence en but à des traitements inégalitaires, injustes, méprisant leurs droits et parfois illégaux.

Autres actions ou représentations

Interventions lors de tables rondes, débats ou ateliers

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des débats, tables rondes ou bien animer des ateliers sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations avec les intervenants les plus compétents.

Janvier :

Festival du film des droits de l'homme à Pessac : présentation avant la projection de « l'énergie de l'espoir »

Intervention à l'IUT carrières sociales

Participation à l'hommage à la mémoire de Mohamed Mechti organisé par ALIFS et le Conseil Régional

Février :

Conférence de Presse de l'Union Syndicale des Magistrats Administratifs

Expo 'Mémoire d'un engagement' au Conseil régional

Mars :

Intervention pour le groupe « poursuivre » avec la Cimade sur le thème des étrangers

Participation au 50 ans du CCFD

Intervention pour Promo-Femmes Saint Michel dans le cadre des ateliers citoyens sur le thème de la nationalité

2ème forum des associations au Conseil Général

Mai :

Intervention pour le groupe « poursuivre » pour la présentation du film « les 88, l'art de la grève »

Participation-intervention à Bordeaux 2 à l'invitation du collectif NOG8G20
Début des réunions de préparation du festival 2012 « la classe ouvrière c'est pas du cinéma »
Réunion de travail avec le CATRED sur les prestations familiales pour les enfants

Juin : portes ouvertes IPPO

Septembre
Fête de l'université bordeaux IV (tenue d'un stand)
Café citoyen de la LDH intervention

Octobre
EVENTO à la Halle des Doves : tenue de 4 permanences 2 samedi et 2 dimanche matin ; exposé et débats sur les idées reçues, ...

Réunions partenaires institutionnels ou opérationnels

Participation aux 4 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux.
Réunions COPEC.

Participations aux AG de ALIFS, CALK, CLAP, Réseau VIH, Halle des Doves, et Promo-Femmes Saint Michel

Participation à des colloques ou conférences

Avril : les associations de solidarité et le mécénat organisée par la FEP
Mai : le printemps de la diversité organisé par le Conseil Général de la Gironde
Juin : congrès de la Fasti à Nîmes

CONCLUSION

Nous concluons ce rapport d'activités en rappelant notre attachement à l'esprit de solidarité, et notre conviction que chacun a droit, en toute circonstance et quelle que soit sa nationalité ou son origine, au respect de sa dignité .

Ces principes doivent servir de fondement à la mise en place rapide d'une politique migratoire différente de celle menée ces dernières années, caractérisée par la fermeture des frontières, la précarisation volontaire de la situation des étrangers en France et la multiplication des expulsions. Les conséquences funestes d'une telle politique sont de plus en plus évidentes.

Nous mettrons en oeuvre toute notre énergie pour favoriser une évolution vers les principes de liberté de circulation et d'installation auxquels nous sommes attachés et qui seuls offrent une alternative permettant le respect des droits fondamentaux de toute personne.